

**PARCS NATIONAUX DE FRANCE**

**Conseil d'administration  
Séance du 16 février 2012**

Délibération n°2012-13 / CA

**Modification du règlement de la commande publique de PNF**

Vu le décret n° 2011-1853 du 9 décembre 2011 modifiant certains seuils du Code des marchés publics,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

- Décide de porter de 4 000 € HT à 15 000 € H.T. le seuil figurant à l'article 6 du règlement intérieur de la commande publique de l'établissement public Parcs nationaux de France.

- Donne délégation permanente au directeur pour adapter les seuils du règlement intérieur de la commande public aux évolutions du Code des marchés publics.

Fait à Le Tholonet, le 16 février 2012

Le Président  
du conseil d'administration

Jean-Pierre GIRAN



Le Directeur

Michel SOMMIER

